



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AgroParisTech 
Talents d'une planète soutenable

Paris, le jeudi 9 mars 2023

DECISION

Vu l'article R.719-113 du code de l'éducation,

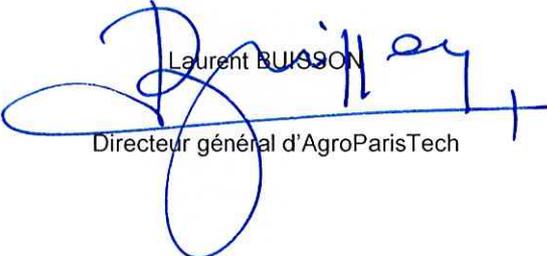
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu la délibération du conseil d'administration 2021-5 du 18 mars 2021 portant délégation d'attributions au directeur général d'AgroParisTech,

Le directeur général d'AgroParisTech décide

l'actualisation des tarifs de la résidence étudiante Saint-Georges de Nancy à compter du 1^{er} septembre 2023 tels qu'indiqués dans les tableaux joints.

A compter du 1^{er} septembre 2023, cette décision annule et remplace la décision relative aux tarifs de la résidence étudiante Saint-Georges de Nancy du 18 mars 2022.


Laurent BUISSON
Directeur général d'AgroParisTech

agroparistech.fr

AgroParisTech est une grande
école composante de
l'Université Paris-Saclay,
membre de ParisTech et
d'Agreenium.

Siège social

22 place de l'Agronomie
CS 20040
F-91123 Palaiseau Cedex
T 33 (0)1 89 10 00 00

Résidence Saint-Georges – campus de Nancy

Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2023

		étudiants, stagiaires
Chambres 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étage	au mois	210
	quinzaine	150
	semaine	110
	nuit	25
Studios 101 -201 - 301	au mois	360
	quinzaine	235
	semaine	150
	nuit	35
F1 102 - 103 202 - 203 302 - 303	au mois	460
	quinzaine	310
	semaine	210
	nuit	40
F1 Bis 104- 204 -304	au mois	520
	quinzaine	350
	semaine	220
	nuit	45

Dépôt de garantie (uniquement pour les locations supérieures à un mois) : 200 € (dont 15 € pour le badge d'accès)

Parking voitures, moto inclus dans la limite des places disponibles

Majoration de la redevance de 5 € appliquée par jour de retard par rapport à la date limite de paiement qui est rappelée aux résidents à chaque début de mois (le 5 de chaque mois pour les séjours de longue durée)